

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00282

DISPOSITIF I DEMO RÉGIONALISÉ – SOUTIEN AU PROJET GLACIER « GLASS CUTTING AND REMOVAL »

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 juin 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230615-D20230028210

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. David FARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 JUIN 2023

DISPOSITIF I DEMO REGIONALISE – SOUTIEN AU PROJET GLACIER « GLASS CUTTING AND REMOVAL »

Lancée conjointement par l'Etat et la Région, l'action « Projet collaboratifs / I-Démo Régionalisé en Région Auvergne-Rhône-Alpes » de France 2030 régionalisée se traduit par un appel à projets, ouvert à l'attention de consortium d'entreprises du territoire régional (dont au moins une PME ou une ETI et un partenaire de recherche). Les grandes entreprises peuvent intervenir dans le consortium.

Un premier appel à projets a été lancé le 20 juin 2022 et clôturé le 26 octobre 2022. Dans ce cadre, le projet GLACIER a été déposé et retenu par l'Etat et la Région pour un financement.

Saint-Etienne Métropole lors du Bureau métropolitain du 29 mars 2023, a adopté un règlement d'intervention « Dispositif I-Demo », pour intervenir en cofinancement aux interventions de l'Etat et de la Région.

Ce dispositif s'inscrit dans le régime cadre n°SA. 58995 exempté de notification, relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023.

Le projet GLACIER est porté par un consortium de 4 partenaires : la société IREIS, filiale du Groupe HEF (Saint-Etienne), le GIE Manutech USD (Saint-Etienne), la Société Visioshape (Saint-Etienne) et l'Université Jean Monnet (Saint-Etienne).

Le projet porte sur la thématique de l'enlèvement de couches minces et la découpe de verre.

Conformément aux règles fixées par le règlement d'intervention « Dispositif I- Demo » adopté lors du Bureau métropolitain du 29 mars 2023, le projet GLACIER respecte les critères d'éligibilité au dispositif I-Demo et les règles de financements fixés par Saint-Etienne Métropole :

Respect des critères d'éligibilité I-DEMO :

Critères d'éligibilité	Projet GLACIER
Consortium de partenaires constitués au minimum de 2 entreprises, dont une PME ou une ETI, et d'un ou de partenaires de la recherche académique. 5 partenaires maximum Au minimum une entreprise du territoire.	4 partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ✓ IREIS : Moyenne entreprise ✓ Manutech USD : Moyenne Entreprise ✓ Visioshape : Petite Entreprise. ✓ Université Jean Monnet : partenaire de recherche académique
Aucun partenaire du projet ne représente à lui seul plus de 70 % du coût total du projet.	Coût total du projet : 2 323 926 € Aucun partenaire ne présente un budget supérieur à 70 % du coût total. Le projet

Collaboration effective	présente une collaboration effective
Entreprises à jour de leurs obligations fiscales, sociales et environnementales ainsi que de leurs éventuelles dettes auprès de l'Etat, de la Région, de Saint Etienne Métropole et de Bpifrance.	Critère vérifié et validé.
Entreprises doivent par ailleurs pouvoir être éligibles à des aides d'Etat et ne pas être en difficulté au sens de l'Union Européenne. Les entreprises candidates devront présenter une situation financière saine et un plan de financement équilibré sur la durée du projet.	Critère vérifié et validé
Durée du projet comprise entre 24 et 48 mois.	La durée de GLACIER est de 36 mois
L'assiette des dépenses comprise entre 1M€ et 4M€ par projet.	Cout total du projet 2 323 926 €

Respect des critères de financement de Saint-Etienne Métropole

Critères de financement pour Saint Etienne Métropole	Projet GLACIER
Consortium composé d'au moins une entreprise du territoire métropolitain	3 des 4 partenaires du projet sont des entreprises du territoire : IREIS, Manutech USD et Visioshape
Lien avec les filières stratégiques du territoire : Manufacturing, Santé	Les technologies du projet GLACIER sont la photonique et la robotique : technologies phares du territoire. Les produits et applications marchés visés par GLACIER sont notamment les dispositifs médicaux, les composants photoniques et optique pour l'électronique, les écrans de visualisation, les semi-conducteurs... Ces marchés sont notamment présent sur le territoire de la Métropole.
Projets qui présentent un impact fort pour le territoire en termes de développement d'entreprises : augmentation significative du chiffre d'affaires et créations d'emplois à terme.	Le projet s'inscrit dans une dynamique forte de développement de la filière photonique sur le territoire stéphanois et contribuera : -à la croissance du GIE Manutech USD -à la croissance de la startup Visioshape -au développement de la Business Unit Photonique du groupe HEF
Projets avec une composante innovation en lien avec les compétences technologiques phares du territoire : photonique, robotique, biotech...	Le projet porte sur les technologies photoniques et robotique.

De plus, le consortium incarne la structuration des forces économiques qui a eu lieu ces dernières années autour du laser Femto seconde. Le projet GLACIER permettra d'assoir les compétences des acteurs du territoire de la Métropole dans les domaines de l'optique et de la photonique. Au regard des retombées économiques escomptées et à travers le positionnement des membres du consortium, GLACIER positionnera le territoire de

Saint-Etienne Métropole comme un territoire leader et de référence dans le domaine de l'optique photonique. A travers le développement et l'exploitation de nouvelles machines, le projet renforcera le positionnement industriel du territoire.

Plan de financement du projet GLACIER

Partenaires	Dépenses subventionnables	Subvention Etat	Subvention Région	Subvention Saint Etienne Métropole	Autofinancement partenaire
IREIS	738 214 €		120 300 €	138 000 €	479 914 €
Manutech USD	842 640 €	294 900 €			547 740 €
Université Jean Monnet	407 600 €	407 600 €			0 €
Visioshape	335 472 €		64 200 €	137 000 €	134 272 €
Total	2 323 926	702 500 €	184 500 €	275 000 €	1 161 926 €

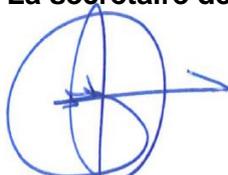
Les sociétés IREIS et Visioshape sollicitent respectivement un financement de 138 000 € et 137 000 € auprès de Saint-Etienne Métropole pour assurer les tâches qui lui sont affectées dans le cadre du projet GLACIER.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention d'investissement de 138 000 € à la société IREIS, au titre du projet GLACIER ;**
- **approuve le projet de convention ci-joint entre Saint-Etienne Métropole et la société IREIS ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention entre Saint Etienne Métropole et la société IREIS et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **autorise le versement d'une subvention en investissement de 137 000 € à la société Visioshape, au titre du projet GLACIER ;**
- **approuve le projet de convention ci-joint entre Saint-Etienne Métropole et la société Visioshape ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention entre Saint Etienne Métropole et la société IREIS et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget d'investissement 2023 sur le compte INUM 204-SUFLI .**

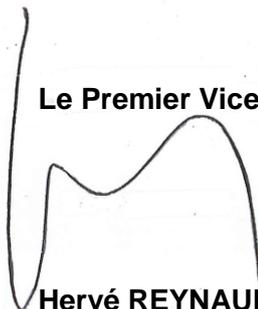
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD